

Création d'un Tiers Lieu sur la commune de Divatte-sur-Loire



Site du Tiers Lieu

© Commune de Divatte-sur-Loire

Le projet

La commune de Divatte-sur-Loire en lien avec un collectif d'habitants et de professionnels constitué en association loi 1901 ont investi au rez-de-chaussée d'un nouveau bâtiment situé en cœur du bourg de La Chapelle Basse-Mer, pour y créer un espace de type tiers lieu, ouvert aux citoyens et répondant à leurs besoins du quotidien : réduire les trajets domicile/travail, favoriser le télétravail, limiter l'isolement social et faciliter le « vivre ensemble », mutualiser des espaces, équipements, moyens professionnels et enfin renforcer le dynamisme citoyen et culturel à Divatte-sur-Loire et au-delà. Le projet a été initié à l'occasion d'une acquisition foncière par la commune en 2019, d'un espace de 170m², dans le cadre de la construction du bâtiment Loiréo (livré en 2022). En 2020, une enquête a été menée auprès des habitants, confirmant les attentes des potentiels usagers autour d'une offre de coworking / télétravail mais aussi de développement des solidarités. Ce lieu en gestion associative par l'association Tiers Lieu Divatte-sur-Loire créée à l'été 2022.

Les points forts du projet :

- L'intérêt de soutenir et d'encourager des initiatives de tiers lieux, qui favorisent de nouvelles formes de travail et d'animation des dynamiques citoyennes locales
- La dimension intercommunale sur le projet de tiers lieu (activités, utilisateurs, organisation, gouvernance, financement...)

Objectif du programme Leader : Développer l'offre en lien avec les usages numériques

- **Maître d'ouvrage : Commune de Divatte-sur-Loire**
- **Calendrier : 2023**
- **Localisation : Divatte-sur-Loire/Chapelle Basse-Mer**
- **Coût éligible : 143 657,98 €**
- **Subvention FEADER : 65 000 €**
- **Autres financements : Département**

Ouvert à tous, le « tiers lieu » qui disposera d'équipements et outils numériques, s'adressera notamment à des professionnels (salariés en télétravail, indépendants, étudiants ou demandeurs d'emploi), à des associations professionnelles ou entreprises, et plus généralement à tous les citoyens qui pourront prendre part aux animations, formations, et événements qui y seront organisés. Pour aménager, la commune a travaillé avec l'association et un architecte afin de définir les travaux d'aménagement de second œuvre (cloisons, doublages, menuiseries intérieures et agencement, sols et peinture, électricité, plomberie, chauffage, ventilation.) Le futur tiers lieu proposera ainsi un vaste espace de convivialité (61,5m²) accessible directement de la rue, une salle de réunion 38,4 m² accessible de l'intérieur et avec une entrée indépendante sur rue, un espace central de type accueil cuisine de 8,4m², de 3 bureaux individuels (8,5m², 9,7m² et 10,1 m²), un espace reprographie et deux toilettes. Les travaux d'aménagement sont prévus début 2023, pour une ouverture du lieu en avril 2023.

Plus d'information :

Groupe d'action locale du Pays du Vignoble Nantais

PAYS DU
Vignoble
nantais



Région
PAYS
de la
LOIRE

